

PREMIÈRE JOURNÉE



Le 04 mars 2024, à 8 heures 30

Actuellement en zone naturelle j'aimerais agrandir un peu ma maison actuelle (75m²).
En zone naturelle un agrandissement ne peut être que (coûf ennu) de 30% de la surface existante, ce qui représente des frais conséquents pour une petite surface (presque inutile).
Ma requête : qu'une partie de mon terrain soit mise en zone constructible de façon à ce que je puisse faire un agrandissement (entre 30 et 40m²) cohérent.

parcelle concernée : AV 312. Rue GOUZILH Nouvelle
1688 route d'Alix
24130 LUNAS.

le 21 Mars 2024

